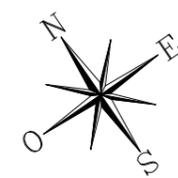
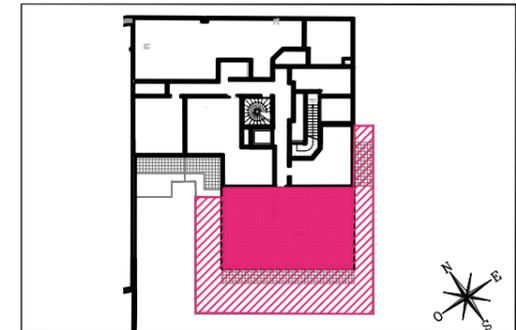
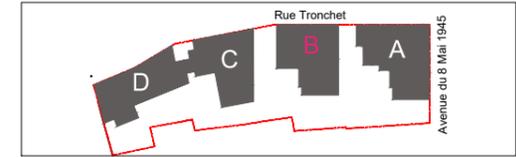


HALL B
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° B04 au RDC

LEGENDE		
RJ	Prise RJ 45	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	Radiateur
VR	Volet Roulant	R Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV Lave Vaisselle
Soffite	Soffite / faux plafond	LL Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C Cuisson
PL	Placard	--- Retombée de poutre
VB	Volet battant	EP Eaux pluviales

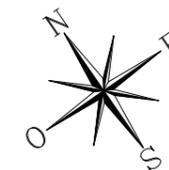
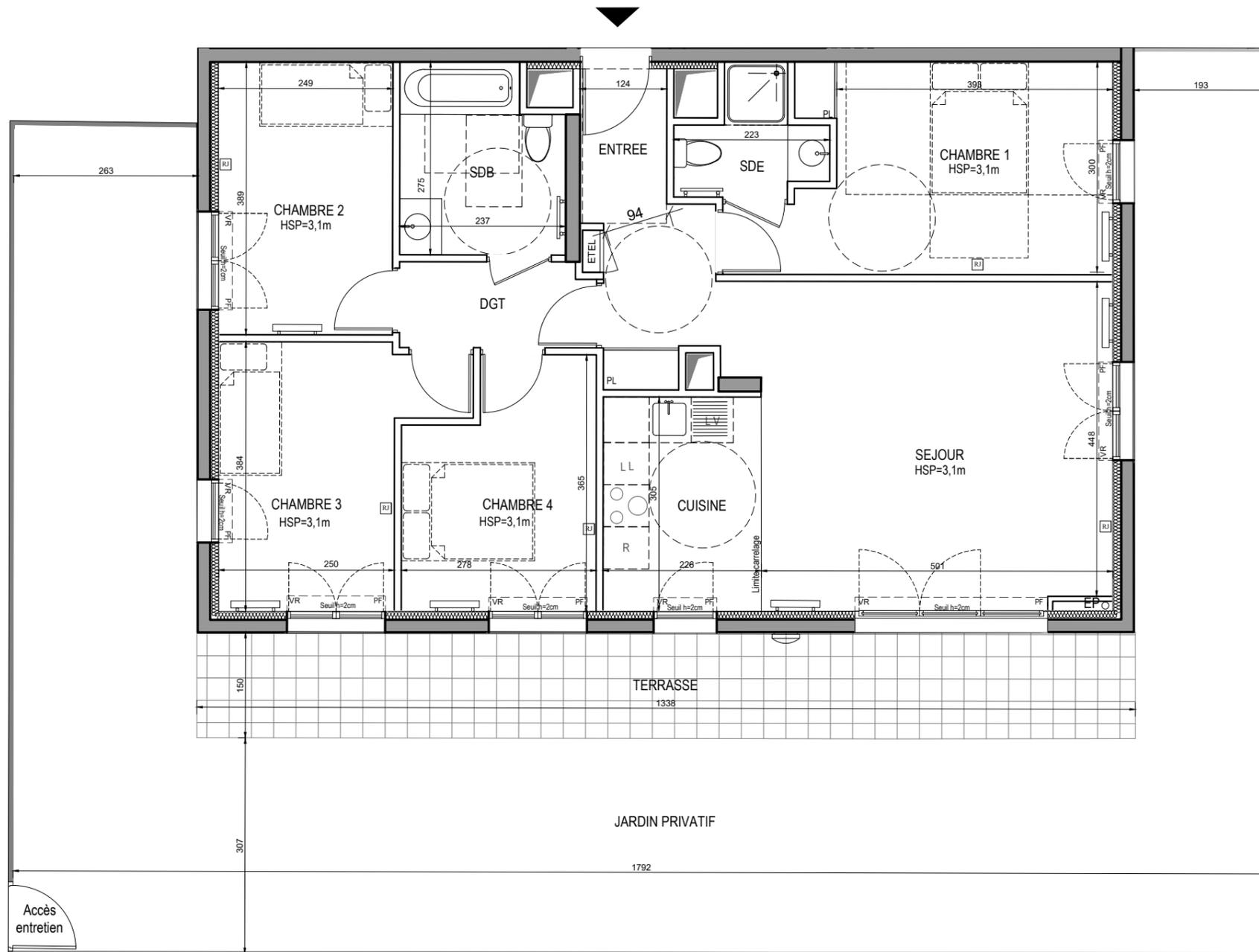


Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.
 Nota 2: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



HALL B
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° B04 au RDC

ENTREE	6,38	m ²
SEJOUR	24,20	m ²
CUISINE	6,88	m ²
CHAMBRE 1	14,17	m ²
CHAMBRE 2	9,66	m ²
CHAMBRE 3	10,64	m ²
CHAMBRE 4	9,01	m ²
SALLE D'EAU	2,96	m ²
SALLE DE BAINS	6,02	m ²
DEGAGEMENT	3,36	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	93,28	m²
TERRASSE	20,23	m ²
JARDIN PRIVATIF	96,04	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	209,55	m²



LEGENDE

[RJ] Prise RJ 45	[S] Sèche Serviette
AV Allège Vitrée	[R] Radiateur
VR Volet Roulant	R Réfrigérateur
GC Garde-corps	LV Lave Vaisselle
[Soffite] Soffite / faux plafond	LL Lave Linge
ETEL Esp techn. elect. du lgt	C Cuisson
PL Placard	--- Retombée de poutre
VB Volet battant	EP Eaux pluviales

Indice A SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/50

HUBERT GODET ARCHITECTE

Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.